

COMPTE RENDU DE CONSEIL SEANCE DU 27 MAI 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Lérigneux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'école, sous la Présidence de Thierry Missonnier, Maire

Date de la convocation : le 20 mai 2021

Étaient Présents ; DUVERT Séverine ; GAGNAIRE Stéphanie ; GOUTTE Thierry ; MISSONNIER Thierry ; PERRICHON Frédéric ; PERRIN Sylvie ; POYET Jérôme ; DEFOUR Manon ; ARNAL Manuel ; REDURON Florence

Absents excusés : ROGES Bruno

Secrétaire : Séverine DUVERT

Validation compte rendu du 30 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 30 mars 2021.

Organisation du temps scolaire 2021

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

Considérant que les horaires actuels donnent entière satisfaction sur les plans pédagogiques et éducatifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide : de conserver la même organisation des temps scolaire à savoir 8h30 / 12h00 et 13h30/16h00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

Remboursement transport scolaire

Dans le cadre de la convention RPI il est proposé de continuer à rembourser 50% des frais de transport scolaire pour les familles dont les enfants sont scolarisés au sein du RPI Lérigneux/Verrières/Roche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de rembourser 50% du transport scolaire pour les familles dont les enfants sont scolarisés au sein du RPI Lérigneux/Verrières/Roche

Questions diverses

Le 03 juin 2021

Le Maire

Thierry MISSONNIER

